

COMMUNE DE HEILTZ LE MAURUPT

Séance du lundi 28 mars 2022

Date de la convocation: 22/03/2022

Membres en exercice : 10 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Claudine DUBECHOT,*

Présents : 8 **Présents :** Claudine DUBECHOT, Philippe MUNEUX, Martine BARTHELEMY, Martial CHOMPRET, Maxime ALASONATTI, Karine PIGUET, Odile PETIT, Stéphane HETTE

Votants: 10

Représentés: Virginie BAILLY par Philippe MUNEUX, Mélanie MUNEUX par Maxime ALASONATTI

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Philippe MUNEUX

Objet : Tarifs de location des salles communales - DE_2022_018

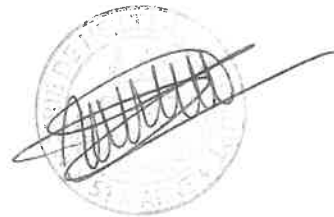
Considérant les locations régulières de la salle des fêtes,
Considérant les tarifs de locations de la salle des fêtes inchangés depuis 2005,
Considérant l'aménagement de l'ancienne salle de classe en salle communale dite "maison pour tous",
Considérant le coût de cet aménagement,
Considérant les demandes de locations de cette nouvelle salle communale,

Mme Le maire Fait état des tarifs de l'électricité qui augmentent et propose que celui de la salle pour tous soit revu à la hausse.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- de louer la salle communale " salle pour tous" au tarif de 130€ toutes charges comprises pour les habitants de la commune et au tarif de 200€ toutes charges comprises pour les personnes extérieures à la commune,
- de demander un chèque de caution de 300€ par location de salle, une attestation d'assurance et le contrat de location signé en deux exemplaires (un pour le locataire, un pour la mairie)
- d'établir un état des lieux avant et après chaque location,
- de laisser à l'ancien tarif, toutes les réservations de la salle des fêtes dont le contrat est déjà établi.

Fait à Heiltz le Maurupt, le 28/03/2022
Le Maire,
Dubéchet Claudine



RF Sous-Préfecture de VITRY LE FRANCOIS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2022 051-215102708-20220328-DE_2022_018-DE